

+REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU
DESENCLAVEMENT**



Les routes du développement

**NOTE SYNOPTIQUE SUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE
LA VDN SECTION 3
(GOLF CLUB DE GUÉDIAWAYE ET
TIVAOUANE PEULH)**

- TRANCHE FERME : GOLF CLUB DE GUÉDIAWAYE – MALIKA)
- TRANCHE CONDITIONNELLE : MALIKA – TIVAOUANE PEULH

Avril 2014

1 - Contexte et justification du projet

Dans le cadre de l'exécution de la lettre de politique Sectorielle des Transports, le Gouvernement du Sénégal a décidé de réaliser des projets d'aménagement routier à effet hautement structurant sur les transports dans l'agglomération urbaine de Dakar en vue d'accroître la mobilité urbaine dans la capitale.

Le projet de prolongement de la VDN entre le CICES et Tivaouane Peulh (environ 26 km) s'inscrit dans le cadre de cette politique de décongestion des pénétrantes de la ville de Dakar à travers l'amélioration des conditions de déplacement et la réduction des coûts de transports.

La VDN offre aujourd'hui à bien des égards des signes d'une carence dans l'utilisation de ses potentialités en matière de dégagement et d'écoulement du trafic.

la construction de la troisième section (entre Golf Guédiawaye et Tivaouane Peulh), va permettre à la VDN de jouer son rôle premier de pénétrante qui aura l'avantage de désenclaver la banlieue dakaroise en traversant plusieurs localités (Guédiawaye, Daroukhane, Yeumbeul, Malika, Tivaouane Peulh, et Keur Massar, ...).

Egalement, ce projet constituera à son terme une véritable alternative pour l'entrée et la sortie de Dakar.

2 - Objectifs visés

- Désenclaver les localités importantes traversées et d'une manière générale la banlieue de Dakar.
- Réaliser une route visant à améliorer les conditions de trafic et de sécurité des zones traversées par la suppression des points singuliers et plus particulièrement des intersections directes.
- Promouvoir un développement économique et social plus viable des zones d'habitations denses et à vocation commerciale avec une réduction significative des coûts des transports et une amélioration sensible de la mobilité ;
- Réduire la pauvreté en introduisant un environnement social favorisant le bien être des populations.
- Prolonger la VDN jusqu'à Tivaouane Peulh pour permettre un décongestionnement du « Grand Dakar » et du centre ville.

3 - Résultats attendus

Avec la réalisation du projet, les résultats attendus sont les suivants :

- Augmenter la capacité d'écoulement du trafic de la VDN ;
- Améliorer la capacité drainante des carrefours ;
- Améliorer le cadre de vie des populations riveraines ;
- Créer une nouvelle voie d'entrée et de sortie pour la capitale ;
- Assurer une meilleure desserte de la banlieue.

4 – Description du projet :

Il s'agit d'une construction neuve sur un tracé inexistant entre Golf Guédiawaye – Tivaouane peulh.

Les travaux de cette section comprennent notamment :

- ✓ **La construction d'une Chaussées en 2 x 2 voies avec des bandes d'arrêt d'urgence bordées de deux accotements**
- ✓ **La construction d'une aire de promenade en bordure de plage et d'une piste cyclable**
- ✓ **La réalisation d'Ouvrages d'assainissement, de protection et de traversée souterraine :**

-des dalots en béton armé simples ou multiples dont les dimensions sont variables;
-des conduites d'assainissement et des caniveaux rectangulaires bétonnés;
-des ouvrages de protection notamment des enrochements, des perrés maçonnés et des aménagements spéciaux de protection contre les érosions côtières et des sols de surface.

- ✓ La réalisation d'Echangeurs avec un éclairage public:

Un total de 3 échangeurs complets sera réalisé aux intersections suivantes :

PK 0 : Croisement avec la route venant du Golf Club

PK 3+700 : Croisement avec la future route du projet « PRECOL » de l'Agence de Développement Municipal (ADM).

PK 8+400 : Croisement avec la route de Malika.

- ✓ Mise en place d'une Signalisation et des équipements de sécurité :

-Signalisation horizontale ;
-Signalisation verticale de prescription et directionnelle ;
-Balises pour indication des ouvrages hydrauliques ;
-Bornes kilométriques

- ✓ La construction de Murs de soutènement :
- ✓ La réalisation de quatre (4) Passerelles piétonnes

5 – Mesures Environnementales :

Dans le cadre de l'exécution du projet, des mesures environnementales importantes ont été retenues d'une part, pour intégrer le projet dans l'environnement urbain des localités traversées et d'autres part, pour restaurer et renforcer le périmètre de reboisement de la bande de filaos en rapport avec la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS). Un Protocole a été signé entre le Projet et la DEFCCS.

Le projet prendra en charge :

- la mise en place d'une pépinière forestière pour le chantier de réhabilitation de la bande de filaos ;

- la replantation et la protection de part et d'autre de l'emprise de la route sur la bande sur tout le linéaire avec des espèces adaptées, choisies par le service forestier,
- l'équipement en matériel technique de pépinière, de plantation et de protection ;
- des intrants et équipements destinés aux services forestiers ;
- la mise à disposition de deux véhicules 4x4 pickup destinés aux services forestiers pour la surveillance et l'entretien de la bande de filaos après les travaux ;
- la cession d'abris pour le service départemental des Eaux et Forêt de Guédiawaye ;
- le paiement d'un montant de 8000 francs CFA par pieds de filaos abattu, représentant la taxe d'abattage.

6. Mesures pour le libération des emprises du projet :

Pour les besoins de la construction de la VDN, des constructions ont été constatée dans l'emprise du projet notamment au niveau de Malika.

Toutes les maisons impactées ont fait l'objet d'un recensement et d'une évaluation par les commissions départementales d'évaluation des impenses mises en place par les différents préfets concernés à cet effet.

L'AGEROUTE va procéder au paiement des impenses sur la base du décret de cessibilité déjà signé par le président de la République avant la destruction de ces maisons.

7 – Plan de Financement du projet (Travaux et contrôle) FCFA HTVA:

La troisième section est financée par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) à hauteur de 16 milliards de FCFA avec une contrepartie de l'Etat de 11 milliards

8 – Etat d'avancement des travaux:

- La Tranche ferme : Golf Club de Guédiawaye Malika est à 50% d'avancement
- La Tranche Conditionnelle : Malika-Tivaouane Peulh est à 25 %.